



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2020

Avis d'impôt établi en 2021

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP AVIGNON
SAID GESTION
AVENUE DU 7EME GENIE
84097 AVIGNON CEDEX 9



Vos références

Numéro fiscal (C) : 00 86 142 927 080

Référence de l'avis : 21 84 M010583 59

Adresse d'imposition :

6 AV DE SAINT JEAN

84000 AVIGNON

Numéro FIP : 840 19 22 2036627789 4

Numéro de rôle : 933

Date d'établissement : 09/12/2021

Date de mise en recouvrement : 31/12/2021

Identifiant service : 84003

3020-016651-0054-00

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

aujourd'hui de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP AVIGNON
SAID GESTION
AVENUE DU 7EME GENIE
BP 61094
84097 AVIGNON CEDEX 9

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

Revenu fiscal de référence :

557

Nombre de parts :

2,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Avis d'impôt établi en 2021

N° fiscal : 00 86 142 927 080

Impôt sur les revenus de 2020

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : DOEUR

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D		01		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
01				2,00
Revenu brut global.....				0
CSG déductible				0
Revenu imposable				0
Taux effectif (revenu total ou mondial)				557
Impôt après application du taux effectif (14)				0
Montant net de votre imposition				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2020 dû (53):				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence (25)				557
Revenus exonérés				
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise)	Declares	1 920		
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise)	Nets (35)	557		
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :				
Plafond total de 2019		Declar. 1 15 810		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018		3 923		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019	+	3 973		
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2e année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit, le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020	+	4 052
Plafond calculé sur les revenus de 2020	+	4 114
Plafond pour les cotisations versées en 2021	=	16 062

PRELEVEMENT A LA SOURCE

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis la constitution du présent avis.

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer	0,00%
--------------------	-------

